

CONSEIL MUNICIPAL DU 15 MARS 2010

L'an deux mille dix et le quinze mars à vingt heures quarante cinq, le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jacques LASSERRE, Maire.

Présents : Mr LASSERRE, Mme BERTRAND, Mrs BOUDES, DELPOUX, Mmes BORELLO, COMBES, Mr CRESPO, Mme SABY, Mrs MARTY, RAYNAL, Mlle CARLES, Mrs DE GUALY, RASKOPF, Mme BORIES, Mr KOWALCZYK, Mme BONNÉ, Mr BÉNÉZECH, Mmes GALINIER, CHAILLET, Mrs BALOUP, BUONGIORNO, Melle PORTAL, Mme THUEL.

Absents : Mmes DESFARGES-CARRERE (excusée), Mr GALINIÉ (excusé), Mmes DELBES, ESPIÉ (excusée), RAHOU, Mr LE ROCH, (excusé).

Secrétaire : Melle PORTAL.

Monsieur le Maire, après avoir effectué l'appel, rappelle que depuis le précédent conseil du 1^{er} février, la commune a eu à déplorer le décès de deux de ses élus éminents, qui ont beaucoup œuvré pour Saint-Juéry ; Monsieur Marcel Bertrand, premier adjoint pendant trois mandats, est décédé le 15 février, et Monsieur Michel Malaterre Fourès, décédé le 11 mars dernier, maire-adjoint aussi pendant trois mandats successifs, qui fut entre autre le premier président de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

De nombreux élus présents ce soir ont eu le plaisir de côtoyer et de travailler avec ces deux personnalités importantes de la commune, aussi Monsieur le Maire souhaite-t-il que le conseil municipal de Saint-Juéry commence cette séance en observant une minute de silence, pour leur rendre hommage.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA DERNIERE REUNION

Monsieur le Maire rappelle les questions abordées lors du précédent conseil notamment :

- les tarifs du séjour neige, séjour qui a connu quelques difficultés, puisque plusieurs enfants ainsi qu'un animateur ont été malades,
- prolongation du contrat de chargé de mission pour la réalisation du diagnostic du quartier de Pratiel ; le diagnostic est bientôt terminé et sera restitué prochainement devant le conseil municipal,
- la subvention exceptionnelle à la FNACA. Monsieur le Maire rappelle que vendredi prochain, se déroulera la traditionnelle cérémonie de commémoration du 19 mars 1962, au monument aux morts, à 18 heures 30,

Le compte-rendu de cette dernière séance est adopté à l'unanimité.

Depuis ce dernier conseil plusieurs décisions ont été prises :

- contrat avec Anne Demortain pour l'animation musicale et chantée d'une soirée cabaret "Tous en scène" organisée par le centre social et culturel,
- convention avec Mme Sabine Barthélémy psychosociologue pour des prestations de médiation familiale, d'animation de débat discussion autour de la parentalité, d'accompagnement social dans le cadre de l'atelier de soutien à la parentalité,
- convention avec POZPC pour l'organisation de cours d'informatique, et d'un atelier informatique et emploi,
- convention avec l'association A Fleur de Rock pour l'organisation d'un spectacle "Helluvah" le vendredi 5 mars 2010,
- convention avec l'association A.C.M.V. pour l'organisation d'un théâtre forum "Aïe, j'ai mal" le vendredi 5 avril 2010,
- contrat de nettoyage des ventilations des cuisines professionnelles, à la cuisine centrale René Rouquier, à la cuisine satellite Marie Curie et à la crèche, avec la société TECHNIVAP,
- droit de préemption non exercé sur divers immeubles de la commune,
- avenant n° 1 pour définir la répartition du marché d'entretien des fossés entre la ville de Saint-Juéry et la communauté d'agglomération de l'Albigeois, avec l'entreprise Doat,
- convention avec l'association CINECRAN 81 pour l'organisation d'une projection le jeudi 11 mars 2010 au Cinélux, du film "Marie-Line"
- convention avec Claire Garralon, illustratrice jeunesse pour l'organisation d'une journée animation à la médiathèque, le jeudi 18 mars 2010,
- contrat de sani-prévoyance, dans le cadre de la démarche HACCP, de détection, de destruction et de prévention des parasites dénommés "nuisibles", les souris, les mulots, les surmulots, les rats noirs, les blattes, à la cuisine centrale René Rouquier, à la cuisine satellite Marie Curie et à la crèche, avec la société ISS Hygiène & Prévention,
- convention avec l'association DIKELITU pour organiser une rencontre avec deux classes de primaire, le 26 mars à la médiathèque.

Aucune question supplémentaire ne sera ajoutée à l'ordre du jour, Monsieur le Maire annonce simplement une intervention, en fin de réunion de Madame Thuel ou de Monsieur Kowalczyk en faveur de la signature d'une pétition contre la suppression d'un poste d'enseignant à l'école élémentaire Marie Curie.

DEBAT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES - n° 10/11

Monsieur Boudes estime que la plupart des personnes ici présentes sont rompues à l'exercice du débat sur les orientations budgétaires qui précède le vote du budget de la commune ; ce débat, au cours duquel un certain nombre d'analyses sont exposées, doit obligatoirement avoir lieu.

Les constats

La première analyse concerne l'évolution de l'excédent brut de fonctionnement et de la capacité d'autofinancement au cours de l'année précédente.

Monsieur Boudes fait remarquer que l'excédent brut de fonctionnement 2009, égal à 1 020 691,79 euros est, à quelques euros près, d'un montant identique à celui de 2008, 1 020 687,52 euros. Monsieur Boudes conclut donc à une bonne gestion des recettes et des dépenses de la commune.

Il signale en revanche que le total des dépenses réelles de fonctionnement 2009 a augmenté de 5,16 % par rapport à celui de 2008, alors que les recettes n'ont augmenté que de 4,21 % ; il convient donc d'être vigilant en 2010.

Il fait également constater que la capacité d'autofinancement était de 566 359,09 euros au compte administratif 2008, et de 529 348,36 euros sur l'exercice 2009.

Il signale que la Trésorerie ayant changé de logiciel, et la commune ayant connu quelques problèmes informatiques d'affectation, l'état de rapprochement avec la Trésorerie n'a pu être réalisé ; il est donc possible que le compte administratif 2009 ne puisse être présenté le 29 mars, lors du prochain conseil municipal à l'occasion du vote du budget ; la date limite pour l'approbation du compte administratif est fixée au 30 juin 2010.

Monsieur Boudes aborde l'évolution des ratios communaux, il souligne que le chiffre de l'encours de la dette sur la population est en baisse à 496,44 euros. Il précise que le sujet sera abordé lors de l'approbation du compte administratif définitif.

Le résultat de clôture de la section d'investissement fait apparaître un déficit de 1 194 679,53 euros, alors que la section de fonctionnement présente un excédent de 1 895 600,80 euros ; il sera donc décidé lors du vote du budget primitif, une affectation de 1 194 679,53 euros, afin d'équilibrer la section d'investissement, l'excédent de fonctionnement après affectation sera donc de 700 921,27 euros.

Il indique que ce résultat prend en compte la somme de deux années de FCTVA perçue en 2009, soit 127 000 euros supplémentaires. Compte tenu du plan de relance, il semblerait, d'après Monsieur Boudes, que moyennant une signature de convention avant la fin du mois de mai, le gouvernement reconduise le versement de la TVA.

Monsieur Boudes ajoute qu'en 2009, le résultat de clôture était de 1 091 000 euros ; cette année, il est inférieur car le montant des restes à réaliser est plus élevé, avec notamment 800 000 euros pour les travaux d'aménagement de la salle de gymnastique et de la salle de judo, alors qu'il ne s'élevait qu'à 482 000 euros l'année passée.

Il fait remarquer que la commune devrait retrouver, en 2010, un excédent de fonctionnement de l'ordre de celui de 2008.

Les résultats provisoires du compte administratif de 2009 font ressortir une hausse de 4,19 % de l'excédent par rapport à celui de 2008, soit un montant de 1 819 407,87 euros en 2008, et de 1 895 600,80 euros en 2009, qui peut se justifier par le versement double de la TVA.

Evolution des bases d'imposition

Monsieur Boudes présente un récapitulatif de la taxe d'habitation depuis 2002, qui fait apparaître une augmentation des bases de 29,64 % sur 8 ans.

Pour le foncier bâti, les bases ont augmenté de 28,22 % ; elles ont baissé de 22,30 % pour le foncier non bâti, une baisse justifiée par la croissance de l'habitat pendant cette période de 8 ans, au cours de laquelle une augmentation vertigineuse du nombre de permis de construire a été enregistrée.

Recettes de fonctionnement

En 2010, la DGF pour la première fois, va subir une diminution de 2 410 euros par rapport à 2009, elle passera de 947 000 euros à 949 000 euros.

L'attribution de compensation versée par la C2A était de 1 114 000 euros jusqu'à présent, mais compte tenu des transferts qui sont en cours d'évaluation, et des nombreuses tergiversations entre le cabinet Julla, la C2A, et la commune, il subsiste encore des interrogations sur les affectations comptables.

Remboursement des charges de personnel : dans le cadre du transfert de compétences, des agents seront mis à la disposition de la C2A, ils seront rémunérés par la commune, mais la C2A remboursera celle-ci au prorata du temps de mise à disposition. Une base de 4 à 5 équivalents temps plein est pour l'instant prévue, mais des évaluations sont en cours.

Contributions directes : les bases d'imposition évoluent de 1,2 %, ce qui devrait générer une rentrée de recettes de l'ordre de 26 000 euros.

L'excédent de clôture de l'exercice doit nécessairement couvrir le capital, les intérêts de la dette, et les dotations aux amortissements, le tout s'élevant en 2010 à 591 000 euros.

Fiscalité : le taux de la taxe d'habitation était en 2009 de 9,13 %, donc en dessous du taux moyen du département (11,75 %) et du taux moyen national (14,97 %).

Monsieur Boudes annonce qu'il propose une augmentation différentielle de 2 %, soit 9,31 % en 2010.

Le taux du foncier bâti a augmenté de 23,98 % sur 8 ans, et Monsieur Boudes fait remarquer que le taux de 2009 (25,38 %) est à la fois au dessus du taux moyen départemental (24,49 %) et du taux moyen national (19,32%) ; il proposera de ne l'augmenter que de 1 %, pour le porter à 25,63 %.

Le taux du foncier non bâti (96,04 %) est largement supérieur aux moyennes nationale (45,50 %) et départementale (74,50 %) ; en 2010, il sera augmenté de 1,93 % afin de parvenir à un chiffre arrondi.

Emprunt : Monsieur Boudes présente une projection du profil d'extinction de la dette simulée, avec un emprunt de 1 500 000 euros par année en 2011, 2012 et 2013, pour l'aménagement du centre ville ; les remboursements passeraient alors de 460 000 euros en 2010 à 800 000 euros en 2014, soit une augmentation de 350 000 euros par année à consacrer au capital et aux intérêts.

Encours de la dette : en 2006, l'encours de la dette était de 4,5 millions d'euros, en 2010 il sera de 3,5 millions d'euros, Monsieur Boudes fait remarquer que cette baisse n'est pas négligeable.

Dépenses de fonctionnement

Monsieur Boudes aborde les charges de personnel ; les prévisions 2010 doivent tenir compte des revalorisations indiciaires, de la revalorisation du SMIC, des avancements de grades et d'échelons, et de la revalorisation du régime indemnitaire.

Pour 2010, il est prévu divers remplacements, le renforcement à l'accueil de l'état civil pour trois mois et la création d'un demi poste au CCAS et d'un demi poste au centre social et culturel.

Les charges de personnel ont augmenté en 2009 de 4,86 %, elles étaient restées stables en 2007 et 2008.

Monsieur Boudes indique que l'augmentation des bases d'imposition génère une recette de 26 000 euros, et celle des taux de 1 et 2 % permet également une recette de 26 000 euros ; ce total de 52 000 euros, soit 2 % de hausse de la masse salariale, donne une indication de l'utilisation des fonds.

Chapitres 65-66-67-68

Les intérêts des emprunts ont diminué de 9,38 %, les dotations aux amortissements de 3,38 %, les montants des subventions ordinaires et exceptionnelles aux associations vont être maintenus. La subvention versée au CCAS, en raison de l'excédent constaté, sera diminuée, elle passera de 45 000 euros à 15 000 euros. En effet, au fil des années, le CCAS a accumulé une certaine réserve, il n'y a donc pas lieu de mobiliser cet argent pour le budget 2010, il sera donc proposé de passer cette subvention de 45 000 à 15 000 euros.

Section investissement

Monsieur Boudes explique qu'il va présenter tous les travaux validés par la commission des travaux, en différenciant ceux entrant dans la compétence de la C2A et ceux entrant dans celle de la commune.

Toutes les articulations sont en cours de réalisation, et une réunion avec le cabinet Julla est prévue le 1^{er} avril prochain ; les remboursements devraient prendre soit la forme d'une diminution d'attribution de compensation, soit celle d'un fond de concours.

Les travaux entrant dans la compétence de la C2A concernent :

- la voirie : 344 000 euros
- le centre ville, l'étude de restructuration du centre ville : 80 000 euros
- le pluvial : 20 000 euros
- l'éclairage public : 114 000 euros
- la signalisation horizontale : 10 000 euros
- l'acquisition de matériel (lame de déneigement) : 10 000 euros
- l'acquisition de mobilier et de matériel informatique pour la médiathèque : 4 860 euros.

Les travaux de la compétence de la commune se situent dans les domaines suivants :

- environnement : 50 000 euros, télésurveillance étude diagnostic des consommations
- espaces verts : 30 000 euros, aménagement rue du Barry et square Sabanel
- patrimoine : 9 000 euros, signalétique parcours du patrimoine
- effacement des réseaux : 142 000 euros, avenue Jean Jaurès et square Sabanel
- aménagement centre ville : 400 000 euros, achats terrains pointe et gare
- cimetière : 30 000 euros, aménagement des allées 1^{ère} tranche
- accessibilité : 5 000 euros, rues Arthur Massol, Roger Salengro et des Tilleuls
- lien social : 10 000 euros, mobilier urbain aux Avalats
- sports : 190 000 euros, achat terrain, éclairage, terrains de tennis
- enfance/enseignement : 80 000 euros, aire de jeux à la crèche, reprise revêtement cour école Marie Curie, mise en conformité des cantines scolaires

- matériels divers : 90 000 euros, petit matériel, benne Mascot, remplacement véhicule, vidéo-projecteur, rideaux et stores des écoles
- mobilier : 1 000 euros, paravent et armoire pour les écoles
- matériel informatique : 10 000 euros, pour mairie, jeunesse, écoles
- logiciels : 7 000 euros : logiciel pour la cantine, et pour le calcul des amortissements des prêts.

Le total des investissements pour la commune s'élève à 1 014 000 euros.

Madame Carles, remarquant que 30 000 euros vont être consacrés à l'aménagement des allées du cimetière, demande si la commune a la certitude que ces travaux seront réalisés cette année.

Monsieur Delpoux rappelle qu'un programme pluriannuel a été décidé afin d'inscrire chaque année au budget, une somme permettant d'avancer dans la remise en état des cimetières.

Madame Carles estime qu'il y a urgence à intervenir dans le cimetière des Avalats, au niveau de la descente du portail situé sur la côte de Cunac, car elle est dangereuse. Elle dit avoir été interpellée par des personnes à plusieurs reprises à ce sujet.

Monsieur Delpoux fait savoir que les demandes des administrés seront prises en compte au fur et à mesure de la réalisation des travaux.

Madame Carles sollicite des explications sur la création des fossés aux Quatre Chemins.

Monsieur Delpoux explique qu'une réflexion est actuellement menée sur la possibilité du renvoi des eaux pluviales non plus vers Savin, mais vers les Avalats ; il est donc nécessaire de creuser des fossés. La réhabilitation des fossés route Vieille de Cunac est également envisagée.

Un programme pluriannuel a aussi été engagé sur les fossés, depuis l'an dernier, car il est impossible de les traiter tous en même temps ; il reviendra aux techniciens de la commune de fixer chaque année, les priorités d'intervention.

Monsieur Boudes indique que la commune avait programmé en 2009, 1 591 000 euros d'investissement ; en 2010, le montant des investissements est presque identique avec 1 586 860 euros.

Il ajoute que les travaux de dissimulation du réseau de télécommunication avenue Jean Jaurès s'élèveront à 40 000 euros et seront inscrits en section de fonctionnement.

Recettes d'investissement

Les recettes d'investissement attendues sont :

- le fonds de compensation de la TVA : 170 000 euros
- la Taxe Locale d'Équipement : 35 000 euros
- les subventions : 5 000 euros
- les amortissements : 136 000 euros.

Monsieur Boudes ajoute que depuis la semaine dernière, la commune a connaissance du montant des compensations d'exonération de taxes foncières, qui est à peu près identique à celui de l'année dernière.

Le montant de la dotation de solidarité rurale n'est en revanche pas connu, tout comme celui du fonds de péréquation.

Monsieur Boudes informe que si la commune parvient à finaliser l'achat de la gare, elle devra emprunter pour cette acquisition, entre 400 000 et 500 000 euros.

A l'heure actuelle, le service des Domaines a fixé le prix du m² à 17,50 euros, alors que la commune a proposé 30 euros le m², mais RFF demande 80 euros le m².

Monsieur le Maire précise que le montant demandé par RFF s'élève donc à 800 000 euros, car le terrain fait 10 000 m², la commune propose 300 000 euros, et le service des Domaines l'évalue à 175 000 euros.

Monsieur Boudes espère en revanche que la transaction pour l'acquisition de la pointe du terrain va enfin aboutir, et que l'acte pourra prochainement être passé, car cette acquisition est indispensable pour accomplir les travaux d'aménagement du centre ville.

Rapporteur : Monsieur Boudes

DELIBERATION

DEBAT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES – Services eau - n° 10/12

Monsieur Boudes rappelle que l'assainissement ayant été transféré à la C2A, la commune n'a plus à voter le budget de ce service.

En ce qui concerne le service des eaux, il annonce que les comptes ont été quelque peu redressés, notamment grâce à l'augmentation assez conséquente du tarif du m³ en 2008, et à l'appel à l'emprunt de 129 000 euros ; les comptes sont donc rééquilibrés aujourd'hui.

Le budget du service des eaux est excédentaire à la fois en section d'investissement (31 764 euros), les investissements ayant été très largement réduits, et en section de fonctionnement (86 534 euros).

Monsieur Boudes présente un graphique des travaux qui seront programmés au cours de l'année 2010 :

- station de pompage - drainage et aménagement : 5 000 euros*
- branchements en plomb rue Fort, rue de la Mouyssetié : 80 000 euros*
- branchements en plomb suite travaux assainissement : 50 000 euros*
- branchements en plomb avenue Jean Jaurès : 95 000 euros ; il s'agit de changer une grosse conduite avant d'attaquer les travaux de voirie.*

Monsieur Delpoux explique qu'une étude sur l'état du réseau d'eau de la commune est en cours de réalisation ; grâce à l'établissement d'une cartographie, on sait aujourd'hui que 22 % du réseau, soit 16 500 mètres de réseau est d'âge inconnu, c'est-à-dire antérieur à 1911, donc qu'il a plus de cent ans. Légalement les réseaux d'eau doivent être renouvelés tous les cents ans.

Le cabinet chargé de cette étude livre ses conclusions au fur et à mesure de l'avancement de ses travaux :

- 3 % du réseau ont été mis en place entre 1911 et 1915,*
- ensuite entre 1961 et 1980, une forte urbanisation se concrétise par la création de 48 % du réseau,*
- 15 % du réseau ont été créés entre 1981 à 2000,*
- et 12 % du réseau entre 2001 à 2010.*

Il ajoute que le réseau des artères les plus importantes de la commune connaît un taux de vétusté relativement élevé dans l'acheminement de l'eau.

Ainsi l'avenue de Montplaisir, incluse dans la 13 et 14ème tranche de travaux d'assainissement, fera l'objet de travaux importants sur le réseau d'eau.

L'exemple de l'avenue Germain Téqui est assez parlant ; son mauvais état, visible sans être un technicien, dû notamment à un rouillage considérable, occasionne des fuites très fréquentes.

Monsieur Delpoux ajoute que cette avenue est à reprendre de A à Z, le réseau datant de 1911-1915.

Il convient de prendre en compte tous ces éléments dans la gestion de tous les travaux à mettre en œuvre.

Une cartographie du réseau d'eau de toute la commune a été réalisée, comme cela avait été fait pour l'assainissement en début de mandat. Aujourd'hui, il existe un état des lieux, faisant ressortir les travaux effectués, et ceux restant à faire ; pour Monsieur Delpoux, il est essentiel que les élus possèdent une vision globale du réseau d'eau de la commune.

Monsieur Boudes rappelle qu'au 1^{er} janvier 2010, le tarif de l'eau a été augmenté de 1,20 %, représentant une hausse tout à fait modérée.

Rapporteur : Monsieur Boudes

DELIBERATION

REGIME INDEMNITAIRE 2010 - n° 10/13

Monsieur le Maire présente le régime indemnitaire comme une forme de récompense pour le travail effectué ; tous les agents le perçoivent, mais suivant la catégorie de l'agent, son montant est calculé de manière différente.

Tous les agents de la catégorie C, c'est-à-dire environ 70 % du personnel, perçoivent l'équivalent d'un SMIC ; en effet, suite à un accord intervenu en début de premier mandat, il a été décidé que le montant du régime indemnitaire évoluerait chaque année, de manière à ce qu'une fois ajouté à la prime de fin d'année qui, elle, reste fixe, le montant perçu soit égal au montant du SMIC.

Sachant que le montant de la prime de fin d'année s'élève à 343 euros, le montant du régime indemnitaire 2010 versé aux agents de la catégorie C sera de 765 euros, ce qui revient à leur attribuer une somme de 1 108 euros, soit une augmentation de 2,5 % par rapport à 2009.

Pour les catégories A et B, le calcul est effectué pour chaque agent, en fonction du grade, du poste occupé, des tâches accomplies. Il existe ainsi plusieurs indemnités : indemnités horaires pour travaux supplémentaires, indemnité d'exercice de missions, indemnités de sujétions, prime de technicité, prime de service etc...

Pour 2010, ces indemnités vont augmenter de 0,8 à 4 % ; leur montant global s'élève à 116 416 euros, contre 110 228 euros en 2009.

Le régime indemnitaire de tous les agents sera augmenté, de façon plus ou moins importante, car il faut tenir compte des bases de calcul qui sont réglementaires.

L'augmentation du régime indemnitaire est une demande fréquente sur la fiche de vœux des agents à la fin de l'année.

Monsieur le Maire ajoute que ces indemnités sont versées mensuellement pour les agents de catégories A et B, et en deux fois pour les agents de la catégorie C, en juin et décembre ; la prime de fin d'année étant elle versée en novembre.

Monsieur Buongiorno demande si un document listant toutes ces indemnités existe, et s'il est consultable.

Monsieur le Maire indique qu'il existe effectivement un document qui reprend l'ensemble des indemnités attribuées à chaque agent, mais il n'est pas communicable, car il est nominatif.

La délibération expose toutes les indemnités, leur montant global, les grades qui en bénéficient, et des arrêtés sont pris individuellement pour chaque agent des catégories A et B.

Ainsi, deux agents de même grade ne perçoivent pas nécessairement le même montant, car entrent en jeu dans le calcul, l'ancienneté de l'agent, et la nature du travail effectué ; Monsieur le Maire indique qu'il s'attache à ce que les écarts ne soient pas trop importants entre agents effectuant le même travail, mais peu d'agents perçoivent le même montant.

Le régime indemnitaire peut aussi servir de sanction, dans ce cas, il ne sera pas augmenté ; la deuxième partie du versement peut également être diminuée en cas d'absence pour congés de maladie.

Dans le cas d'une faute grave commise, le régime indemnitaire peut être entièrement supprimé.

Monsieur le Maire résume : pour les 70 % des agents de la catégorie C, le régime indemnitaire correspond à un treizième mois égal au montant du SMIC, avec une augmentation de 2,5 % en 2010; pour les autres catégories, l'augmentation est modulée en fonction des agents.

Rapporteur : Monsieur le Maire

DELIBERATION

Adopté à l'unanimité.

PRIME DU PERSONNEL COMMUNAL - n° 10/14

Monsieur le Maire explique que cette prime, avant la mise en place du régime indemnitaire, était réévaluée chaque année.

Depuis l'instauration du régime indemnitaire en 2001, il a été décidé de bloquer la prime à son montant de 2001, soit 343 euros, pour les agents à temps complet, et 282 pour les agents à temps non complet.

Monsieur le Maire demande donc l'approbation de la reconduction de cette prime pour le personnel. Il rappelle que cette prime est versée en novembre à l'ensemble du personnel communal.

Monsieur Kowalczyk souhaite que le distinguo soit fait entre le régime indemnitaire et la prime, ce sont deux choses bien différentes, car le premier est attribué selon plusieurs critères, alors que la prime est fixe et identique pour tous les agents.

Rapporteur : Monsieur le Maire

DELIBERATION

Adopté à l'unanimité.

CREATION D'UN POSTE DE DIRECTEUR - n° 10/15

Monsieur le Maire propose plusieurs créations de postes.

La première concerne un poste de Directeur. En effet, le poste de Directeur Général des Services est une fonction et non un grade, il est donc demandé la création d'un poste de Directeur, qui constitue le dernier grade du cadre d'emploi des attachés, par transformation d'un poste d'attaché principal.

Rapporteur : Monsieur le Maire

DELIBERATION

Adopté à l'unanimité.

TRANSFORMATION D'EMPLOIS - n° 10/16

Ensuite les postes à créer découlent de déroulement classique de carrière :

- création d'un poste de rédacteur principal par transformation d'un poste de rédacteur pour un agent de la comptabilité,
- création d'un poste d'adjoint technique principal 1^{ère} classe par transformation d'un poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe, aux espaces verts,
- création d'un poste d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe par transformation d'un poste d'adjoint administratif 1^{ère} classe, pour le service de la comptabilité.

Rapporteur : Monsieur le Maire

DELIBERATION

Adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire remercie ses collègues au nom des quatre agents concernés.

ADHESION AU SERVICE REMPLACEMENT DU CENTRE DE GESTION DU TARN - n° 10/17

Monsieur Boudes rapporte que jusqu'à présent, lors d'absence de courte durée d'agents du service administratif, la mairie faisait appel à des personnes ayant déposé une demande d'emploi.

Or le Centre de Gestion met à disposition du personnel destiné à effectuer des remplacements dans les collectivités territoriales, et notamment dans les mairies.

Cette possibilité offre un certain confort aux collectivités, car elles embauchent ainsi du personnel connaissant le travail, n'ayant pas besoin de formation et donc opérationnel immédiatement.

Ainsi, la commune a embauché, depuis plus d'une semaine, une personne du Centre de Gestion pour le remplacement d'un agent de l'état civil en congé de maladie.

Afin que la commune puisse bénéficier de cette prestation, il convient de passer une convention avec le Centre de Gestion. Le coût horaire, aujourd'hui de 17 euros, charges comprises, est légèrement supérieur au coût horaire d'un salarié normal, mais il tient compte de l'efficacité immédiate de l'agent ; ce coût horaire est revu chaque année par le conseil d'administration du Centre de Gestion.

Rapporteur : Monsieur Boudes

DELIBERATION

Adopté à l'unanimité.

ECHANGE DE TERRAINS ENTRE LA COMMUNE ET Mr AZAM Maurice - n° 10/18

Rapporteur : Monsieur Delpoux

DELIBERATION

Adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire indique que ce terrain se situe chemin de l'Albaret, en face de l'école René Rouquier, à l'arrière de la salle polyvalente.

Monsieur Delpoux ajoute que grâce à cette acquisition, et profitant de l'aménagement des salles de gymnastique et de judo, un accès, fermé par un portail va être créé ; il permettra ainsi aux organisateurs de manifestations d'accéder à la salle pour apporter du matériel, sans entrer dans l'enceinte du complexe. Cette acquisition règle donc le problème récurrent de la circulation de véhicules dans l'enceinte du stade. Les joueurs qui utiliseront ce terrain supplémentaire bénéficieront bien évidemment des vestiaires de la salle polyvalente de l'Albaret.

Monsieur le Maire souhaite que le marquage du parking du complexe de l'Albaret soit matérialisé, car les automobilistes ne parviennent pas à se garer correctement.

Au sujet du marquage des stationnements, Monsieur Delpoux annonce qu'un point doit être fait prochainement avec les services techniques, sur tous les emplacements nécessitant un marquage comme rue du Barry, rue Henri Ramade, ou le parking de l'Albaret.

Monsieur le Maire ajoute qu'il serait judicieux également d'acquérir quelques mètres supplémentaires de la parcelle jouxtant celle acquise par la commune, dans l'optique, un jour, de rendre ce terrain de jeux réglementaire, car il rappelle que ce n'est pour l'instant qu'un terrain d'entraînement.

Il a pu constater avec satisfaction qu'une bonne entente régnait, cette année, entre les joueurs de football et les joueurs de rugby.

ACQUISITION TERRAIN Mme CHARDONNEAU Josette - n° 10/19

Monsieur le Maire rapporte que Madame Chardonneau est propriétaire aux Avalats d'un petit terrain qui jouxte la parcelle appartenant à la mairie sur laquelle se trouve la maison des pêcheurs à gauche.

Ayant fait connaître son intention de vendre ce terrain à la commune, Monsieur le Maire a rencontré Madame Chardonneau et lui a fait une proposition d'achat à 2 euros le m². Ce prix avait été fixé par le service des Domaines lors de l'acquisition par la commune d'un terrain situé aux Avalats, à proximité de la base de canoë kayak en zone inondable, comme l'est celui de Madame Chardonneau.

Madame Chardonneau a accepté ce prix.

La commune va donc clôturer cette parcelle pour éviter l'installation des gens du voyage.

En revanche Monsieur Augé, propriétaire lui aussi d'un terrain jouxtant le terrain communal, n'est ni décidé à vendre, ni à accepter l'échange proposé par la mairie.

Madame Carles rappelle que sur le terrain de Monsieur Augé sont plantés des peupliers très vieux et très malades qui représentent un danger pour les promeneurs et utilisateurs de l'aire de loisirs.

Rapporteur : Monsieur le Maire

DELIBERATION

Adopté à l'unanimité.

AVENANT AU MARCHE DE TRAVAUX DU 21/12/2006 CONCLU AVEC EIFFAGE TRAVAUX PUBLICS SUD-OUEST TARN - n° 10/20

Monsieur Delpoux explique qu'il s'agit d'un marché à bons de commande à répartir entre la C2A et la commune dans le cadre des transferts de compétences voirie.

Une somme de 205 000 euros maximum doit être transférée ; elle sera répartie suivant les prestations : 175 000 euros pour la voirie, 30 000 euros pour le point à temps ; 35 000 euros restent à la commune pour le service des eaux.

Rapporteur : Monsieur Delpoux

DELIBERATION

Adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire pressent que dans un avenir assez proche, ce type de marché sera négocié directement par la C2A, permettant ainsi de réaliser les économies d'échelles préconisées par le Président de la C2A.

MONTANT DES CONCOURS DONNES A TITRE GRATUIT A L'ASSOCIATION DES FRANCAS SUR 2009 - n° 10/21

Rapporteur : Madame Combes

DELIBERATION

Adopté à l'unanimité.

Madame Combes explique que la mise à disposition du personnel concerne les agents qui s'occupent des enfants du CLAE, les agents chargés de la préparation des repas, de l'entretien des locaux, les agents effectuant le ménage des maternelles et les garderies des maternelles et des primaires, le personnel embauché pendant l'été.

La mise à disposition de locaux comprend l'entretien des locaux et l'énergie, c'est à dire chauffage et électricité.

Monsieur le Maire ajoute que la valorisation de ces mises à disposition est prise en compte dans le coût global du contrat enfance, afin de percevoir les aides de la CAF.

INDEMNITE DE LOGEMENT DES INSTITUTEURS - n° 10/23

Madame Combes rappelle que cette délibération est prise chaque année à la demande de la Préfecture ; elle concerne des logements de fonction mis à la disposition des enseignants exerçant sur la commune.

Rapporteur : Madame Combes

DELIBERATION

Adopté à l'unanimité.

Cette délibération est obligatoire, mais ne sera pas appliquée sur Saint-Juéry, car aucun enseignant n'occupe de logement de fonction sur la commune.

Cette indemnité est versée aux instituteurs, mais pas aux professeurs des écoles, pour lesquels elle est intégrée dans le salaire.

Madame Carles demande quel est le devenir, envisagé par la commune, du logement situé dans l'école des Avalats.

Monsieur le Maire indique que ce logement est actuellement insalubre et que les services techniques sont chargés de réaliser une étude afin de rechercher la cause de l'humidité qui le rend inhabitable et pour évaluer les travaux nécessaires à sa remise en état.

Madame Bertrand fait savoir que l'humidité est également présente dans la salle de classe.

C.L.A.S. - n° 10/22

Madame Bertrand explique qu'afin d'être en cohérence avec les actions de soutien à la parentalité, le centre social et culturel a initié une action d'accompagnement à la scolarité.

Le mercredi matin, des bénévoles aident les enfants à faire leurs devoirs, et animent un atelier de littérature enfantine, et le mardi soir, des séances de relaxation sont proposées aux enfants.

Pour cette action, la structure a reçu l'habilitation Comité Local d'Accompagnement à la Scolarité, ce qui permet au Centre Social et Culturel de bénéficier de subventions.

Il convient donc d'établir une convention entre la CAF et le centre social et culturel.

Rapporteur : Madame Bertrand

DELIBERATION

Adopté à l'unanimité.

Madame Bertrand ajoute que cette action touche 12 enfants, et que 5 à 6 bénévoles y sont impliqués.

Cette action est réalisée en partenariat avec les écoles ; les enfants bénéficiaires sont proposés par les enseignants des écoles Marie Curie et René Rouquier, du CP au CM2.

CONVENTION CHANTIER D'INSERTION - n° 10/24

Rapporteur : Madame Bertrand

DELIBERATION

Adopté à l'unanimité.

Monsieur Delpoux précise qu'un prochain chantier concernera l'entretien des fossés, route Vieille de Cunac ainsi que l'entretien du ruisseau des Fargues pour lequel des travaux d'élagage ont été réalisés l'an dernier, et qu'il convient de nettoyer.

Madame Bertrand ajoute que la commune prend en charge le coût du matériel et des matériaux nécessaires à l'exécution du chantier, car certaines associations ne sont pas outillées. Cependant la commune cherche à travailler en priorité avec des associations spécialisées dans le champ d'activité du chantier prévu.

Elle précise que ces structures d'insertion réalisent un travail remarquable pour tenter de remettre sur la voie du travail des personnes souvent très éloignées de l'emploi, qui ne sont pas en capacité de trouver du travail en se rendant au Pôle Emploi.

Monsieur le Maire informe que ces chantiers donnent de bons résultats, car un peu plus de 40 % de sorties positives sont constatées. En effet, les personnes parviennent à décrocher soit un CDD de plus de 6 mois, soit un CDI, soit une formation qualifiante.

Madame Bertrand précise qu'il existe sur le territoire de la C2A, 14 associations d'insertion en activités économiques, plus que nulle part ailleurs dans le département. (Regain, Emmaüs Insert, Equinoxe, Oxygène, etc...).

La rémunération versée à l'association par la commune s'élève à 2 000 euros, soit 400 euros par semaine, la durée du chantier étant estimée à 5 semaines.

De nombreuses communes de la C2A, chaque année font appel aux chantiers d'insertion pour la réalisation de travaux concernant notamment les cimetières, les lavoirs ou la réalisation de petits ponts. Madame Bertrand affirme que la commune a tout intérêt à soutenir ces structures d'insertion, car d'une part elles réapprennent un métier, et d'autre part elles solutionnent également les problèmes de logement, de santé ; elles représentent donc un accompagnement social global.

Avant de clore cette séance, Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Kowalczyk pour évoquer la semaine du Développement Durable.

Monsieur Kowalczyk annonce que le samedi 3 avril de 13 heures 30 à 17 heures 30, l'avenue Germain Téqui sera fermée à la circulation et au stationnement, de la place Marie Curie jusqu'au rond-point des pompiers, afin de donner la priorité à tous les transports autres que la voiture.

Il sera donc nécessaire de fermer par des barrières les intersections des rues débouchant sur l'avenue Germain Téqui ; deux personnes devront être présentes à chaque intersection, afin de laisser passer certains véhicules, notamment ceux descendant de la côte Biscons et allant vers l'avenue Jean Jaurès.

Un stand de la mairie sera installé sur la place Marie Curie, avec la présence de Monsieur le Maire et de la première adjointe.

Madame Thuel fait circuler une pétition émanant de la FCPE et de l'école Marie Curie suite à l'annonce d'une suppression de poste à la rentrée prochaine.

Pour l'instant, il n'est évoqué que la suppression d'un seul poste, mais au vu des effectifs, elle indique qu'il est possible qu'un deuxième poste soit remis en cause, d'où une importante mobilisation des parents d'élèves.

Elle ajoute que cette pétition est accompagnée d'un courrier rappelant la situation de l'école, notamment l'existence d'un certain nombre de familles en difficulté : 58 % des familles de la commune sont considérées comme défavorisées, ou plutôt défavorisées, 36 % des familles sont monoparentales ou recomposées, dont ¼ vivant en HLM, et 3 des 4 quartiers prioritaires de la ville se trouvent dans le secteur de l'école Marie Curie.

Monsieur le Maire propose de joindre ce courrier à la délibération prise ce soir, pour indiquer que le conseil municipal est solidaire, qu'il soutient la position des parents d'élèves et qu'il s'oppose à la fermeture d'une classe à l'école Marie Curie.

Monsieur Kowalczyk fait remarquer que cette problématique se retrouve au collège, où 60 heures d'enseignement vont disparaître l'an prochain.

Monsieur le Maire a rencontré l'Inspecteur d'Académie qui lui a fait part de ses craintes sur une éventuelle fermeture de classe ; il a perçu dans les propos de l'Inspecteur de fortes probabilités de fermeture, aussi souhaite-t-il que le conseil municipal réagisse avant que la décision ne soit réellement prise.

Monsieur Kowalczyk informe que le 10 avril prochain se déroulera la journée nature organisée par l'OMEPS, au cours de laquelle sera effectué un ramassage des déchets au bord du Tarn. Le rendez-vous est fixé à 7 heures 30 au local des pêcheurs aux Avalats.

Il rappelle également la venue d'un galion sur la place Marie Curie, le vendredi 2 avril dans le cadre de la semaine du Développement Durable ; à 18 heures 30 Monsieur le Maire prononcera un discours et un apéritif clôturera cette journée.

MENACE D'UNE FERMETURE DE CLASSE A L'ECOLE ELEMENTAIRE MARIE CURIE - n° 10/25

Rapporteur : Madame Thuel

DELIBERATION

Adopté à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée 23 à 15 heures.